



## Fiche de poste

# Contrôleur des pêches dans les TAAF

## **Intitulé du poste**

Contrôleur des pêches dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

## **Lieu de travail**

Océan Indien, terres australes, archipels français de :

- Kerguelen (50° sud 70° est) ;
- Crozet (45° sud 50° est) ;
- Saint-Paul et Amsterdam (38° sud 75° est) ;
- eaux internationales (CCAMLR).

## **Nature du travail**

Contrôle des navires pêchant dans les zones économiques exclusives françaises des TAAF.  
Récolte et saisie de données scientifiques.

## **Type de pêcherie**

- Palangrier (environ 50 m) ciblant la légine (*Dissostichus eleginoides*) : 8 navires toute l'année ;
- caseyeur (environ 70 m) ciblant la langouste (*Jasus paulensis*) : 1 navire en été austral ;
- chalutier pélagique (environ 60 m) ciblant le poisson des glaces.

## **Profil recherché**

Soit :

- scientifique (niveau minimum : Bac + 2/3 / Intechmer, Océano, Ifremer...) ;
- défense nationale (niveau minimal BS) ;
- pêche (niveau minimal : capitaine de pêche) ;
- nationalité française ;
- expérience à la mer ;
- connaissance du milieu de la pêche ;
- flexibilité sur les dates car les bateaux sont sujets à des changements de calendrier de dernière minute ;
- intérêt pour le domaine de l'environnement et pour la gestion à long terme de ces problématiques ;
- compétence naturaliste appréciable ;
- utilisation courante des logiciels standards de bureautique (excel, word, messagerie...).

## **Qualités recherchées**

- Grande rigueur morale et professionnelle ;
- capacité d'adaptation en milieu difficile (conditions de mer, isolement, froid, horaires difficiles, relations humaines) ;
- travail en autonomie ;
- stabilité émotionnelle ;
- rigueur scientifique.

## **Aptitudes médicales**

Complète aptitude physique exigée.

Le recrutement est conditionné par le passage de tests médicaux et psychologiques.

### **Nombre de postes disponibles**

Chaque navire embarque un contrôleur, il y a environ 25 marées par an. Le recrutement est d'environ 3 à 5 personnes par an (complément ou en remplacement des contrôleurs ayant déjà embarqué.)

### **Moyens de communication**

Les navires sont tous équipés de télécopie, téléphone et mails, les communications personnelles sont à la charge du contrôleur.

### **Durée du contrat**

Le contrat de travail est **à durée déterminée** d'approximativement trois mois : la durée d'une campagne de pêche, (variations possibles selon la pêche et les aléas techniques).

Horaires difficiles (gestion autonome à charge du contrôleur).

### **Environnement de travail**

Le contrôleur est seul pour faire appliquer la réglementation française sur un navire de pêche comptant 30 membres d'équipage. Il peut être amené à faire face à des situations de tension sur des intérêts divergents.

Le contrôleur est assimilé au rang d'officier et à cet égard il dispose d'une cabine personnelle et mange au carré officier.

Les vêtements et la petite bureautique sont à la charge du contrôleur.

Le matériel de travail spécifique est fourni par les TAAF.

### **Description de la mission**

Les rôles du contrôleur des pêches sont les suivants :

- vérifier que le navire se conforme strictement à la réglementation en vigueur (<http://www.taaf.fr/Journal-officiel-des-TAAF>) - Journal officiel n°67 ;
- contrôler les statistiques reportées sur les carnets de pêche ;
- récolter les données scientifiques nécessaires au suivi et à la gestion des stocks exploités par des programmes concernant (liste non exhaustive) :
  - la biométrie ;
  - les divers échantillonnages (otolithes, muscle...) ;
  - les marquages et recaptures ;
  - l'obtention de coefficient de transformation des espèces exploitées (poids net, poids brut) ;
  - l'observation d'un quart des virages de ligne (quantification des captures, mortalité accidentelle...) ;
  - l'impact d'essais de nouvelles méthodes de pêche ;
  - reporter toute activité de pêche illégale ;
  - saisir la totalité des données récoltées sur une interface excel.

Visitez le site des TAAF pour avoir [plus d'informations sur le poste de contrôleur de pêche](http://www.taaf.fr/Contractuel) (<http://www.taaf.fr/Contractuel>).

## **Formation**

Les contrôleurs doivent suivre un séminaire de formation organisé une fois par an par les TAAF au Muséum national d'histoire naturelle (Paris/Concarneau) et passer avec succès les tests à l'issu.

Cette formation n'est pas rémunérée, mais sous réserve de votre réussite, vous serez remboursé de vos frais de mission sur une base forfaitaire.

## **Rémunération**

A partir de 3 235 € bruts par mois.

A cette rémunération mensuelle brute s'ajoute une indemnité de sujétions particulières dont le montant est fixé à 15,24 € brut par jour d'embarquement.

## **Congés**

Les congés de fin de mission sont calculés au prorata du temps de travail effectif, sur la base de 10 jours calendaires de congés pour 30 jours de travail effectif.

## **Contacts – renseignements sur les postes**

Les demandes de renseignements sont à adresser à la direction des pêches et des questions maritimes à l'adresse suivante : [dpqm@taaf.fr](mailto:dpqm@taaf.fr).

## **Candidature**

Uniquement si vous correspondez au profil recherché, les candidatures (lettre de motivation l'attention de M. le directeur des pêches et des questions maritimes et CV détaillé, en précisant vos disponibilités) sont à adresser au service des pêches.

*Par courriel* : [dpqm@taaf.fr](mailto:dpqm@taaf.fr)

en mentionnant impérativement en objet du message : candidature contrôleur des pêches - nom prénom

*Par courrier postal* :

Terres australes et antarctiques françaises  
Direction des pêches et des questions maritimes  
1, rue Gabriel Dejean  
97410 Saint-Pierre La Réunion

## **Date limite de candidature**

06/11/2017